



(Une société en phase d'exploration)

.....
Rapport de gestion
Pour les neuf mois se terminant
le 30 septembre 2007

Introduction

Ce rapport de gestion, préparé par la direction d'Osisko Exploration Ltée (« Osisko » ou la « Société »), présente une analyse des résultats consolidés d'exploitation et de la situation financière de la Société pour la période terminée le 30 septembre 2007. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la Société pour la période terminée le 30 septembre 2007 ainsi que les états financiers consolidés vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, incluant les notes afférentes. Les états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les valeurs monétaires figurant dans ce rapport sont exprimées en dollars canadiens. L'information présentée dans ce rapport est en date du 8 novembre 2007.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés de ce document, qui ne sont pas appuyés par des faits historiques, sont d'ordre prospectif, ce qui signifie qu'ils comportent des risques, des incertitudes et des éléments qui pourraient faire en sorte que les futurs résultats diffèrent des résultats prédits ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs. Il existe de nombreux facteurs qui pourraient causer une telle disparité, notamment l'instabilité des prix du marché des métaux, des fluctuations des cours de change des devises étrangères et des taux d'intérêts, des situations géologiques imprévues ou des données géologiques erronées, des risques environnementaux incluant des réglementations environnementales plus sévères, des conditions imprévues qui sont défavorables à l'extraction, des situations politiques défavorables, la capacité à relocaliser une partie des résidents de Malartic et des changements de réglementation et de politiques gouvernementales. Même si la Société croit que les hypothèses découlant des énoncés prospectifs sont plausibles, il est fortement recommandé de ne pas accorder une confiance excessive à ces énoncés, qui ne sont valables qu'au moment de la rédaction de ce document. La Société décline toute intention ou obligation en ce qui concerne la mise à jour ou la révision d'un énoncé prospectif quelconque, peu importe si le ou les énoncés concernés doivent être révisés à la lumière de nouveaux renseignements, de nouvelles situations ou de tout autre nouveau facteur.

Faits saillants

- Augmentation des ressources inférées à 8,4 millions d'onces d'or
- Poursuite intensive du programme d'exploration dans le secteur de Malartic avec 15 foreuses sur la propriété
- Financement accreditif de 25 millions \$
- Octroi de contrats pour la préparation de l'étude de faisabilité
- Renforcement de l'équipe de direction
- Négociation d'un placement privé de 75 millions \$ avec option de l'augmenter à 125 millions \$

Affaires de la Société et sommaire des activités

La Société, constituée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions, se spécialise dans l'acquisition et dans l'exploration de propriétés minières, dans le but de découvrir et de définir des gisements métallifères économiques. L'objectif corporatif de la Société vise présentement à l'acquisition et le développement de propriétés aurifères au Québec, Canada et au Brésil, avec l'objectif à moyen terme de définir des réserves minérales aurifères exploitables par mine à ciel ouvert.

La propriété Canadian Malartic constitue l'actif majeur de la Société avec sa ressource inférée de 8.4 M d'onces d'or, établie selon les standards du Règlement 43-101 et divulguée en juillet 2007. La majorité des travaux d'exploration et de mise en valeur seront effectués sur cette propriété dans un avenir prévisible.

À la fin de la période terminée le 30 septembre 2007, la Société avait cinq propriétés actives dans son portefeuille.

	Sub-stance	Nbre titres miniers / permis	Participation	Statut de la propriété	Statut aux livres	Travaux planifiés 2007
Canadian Malartic	Au	127	100%	Active	Propriété minière	Forage et calcul de ressources
Cadillac	Au	241	100%	Active	Propriété minière	Échantillonnage
East Amphi	Au	88	100%	Active	Propriété minière	Échantillonnage
Malartic CHL	Au	10	Option	Active	Propriété minière	Forage
Castello dos Sonhos	Au	13	Option	Active	Propriété minière	Partenariat

Les activités de la Société sont présentement centrées sur sa propriété phare, le projet Canadian Malartic, situé à Malartic, Québec. Au début du mois de juillet 2007, la Société a publié une estimation des ressources inférées sur sa propriété, conformément au Règlement 43-101. Le rapport a été préparé par RSG Global Consulting Pty Ltd de Perth, Australie et a été déposé sur SEDAR le 17 août 2007.

M. Brett Gossage (MAusIMM) et M. David Slater (MAusIMM) de RSG Global sont des Personnes Qualifiées indépendantes, selon la définition du Règlement 43-101, et responsables de l'information présentée dans le rapport. RSG Global est une société-conseil internationale en géologie minière et d'exploration ayant développé son expertise dans le monde entier.

Les tableaux ci-dessous présentent un résumé des estimations de ressources en utilisant deux seuils de coupure différents.

Estimation de ressources inférées, teneur de coupure inférieure de 0,4 g/t Au

Méthode géostatistique	Tonnes métriques (t)	Teneur (Au g/t)	Au (Moz)
Krigeage ordinaire	286 200 000	0,92	8,43
Krigeage d'indicateurs multiples + Unité d'exploitation selective	269 900 000	0,98	8,47
Krigeage d'indicateurs multiples	288 500 000	0,90	8,37
Inverse de la distance au carré	277 100 000	0,95	8,44

Estimation de ressources inférées, teneur de coupure inférieure de 0,7 g/t Au

Méthode géostatistique	Tonnes métriques (t)	Teneur (Au g/t)	Au (Moz)
Krigeage ordinaire	135 600 000	1,35	5,87
Krigeage d'indicateurs multiples + Unité d'exploitation sélective	143 800 000	1,36	6,27
Krigeage d'indicateurs multiples	134 500 000	1,33	5,76
Inverse de la distance au carré	138 300 000	1,37	6,07

La nouvelle estimation a augmenté l'ampleur des ressources inférées de presque 30%. L'augmentation est due à l'extension du gisement vers l'est ainsi qu'à la réduction du seuil de coupure à 0,4 g/t Au, ce dernier élément étant justifié par les chiffres obtenus lors d'études préliminaires, de comparaisons avec des gisements analogues présentement en exploitation et à la qualité grandissante de la base de données. Le gisement demeure ouvert au sud-est vers la Zone Gouldie. Il existe également un fort potentiel de minéralisations additionnelles dans la Zone Barnat Sud et dans les Zones Jeffrey et Shaft sur Malartic CHL ainsi que dans la zone Porphyre ouest sur la propriété d'East Amphi. Il est à noter que les programmes de forages en cours et futurs couvrent moins que 5 pour cent de la superficie totale des propriétés détenues dans le secteur de Malartic. Le produit du financement d'actions accréditatives de 25 millions \$ qui s'est clôturé le 12 juillet 2007 a permis de poursuivre les activités de forages et d'exploration.

Osisko effectue présentement un programme de forage de définition de 185 000 mètres sur la propriété Canadian Malartic dans le but de publier, au cours du second trimestre 2008, une estimation de ressources mesurées et indiquées sur la partie principale du gisement, conformément au Règlement 43-101. Un programme additionnel de 20 000 mètres de forage d'exploration est également prévu pour le 4T 2007 et 1T 2008.

Au cours du troisième trimestre 2007, 209 trous de sondage ont été exécutés pour un total de 49 011 mètres (total de 107 210 mètres pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2007). La majorité des sondages ont été des sondages de définition visant à surclasser les ressources de la partie principale du gisement Canadian Malartic à une catégorie supérieure. D'autre part, quelque 2 008 mètres de sondage d'exploration ont été exécutés, principalement sur Malartic CHL, avec l'objectif de trouver de nouvelles zones minéralisées. En date de la fin du troisième trimestre se terminant le 30 septembre 2007, un total de 794 sondages d'exploration et de définition ont été complétés sur la propriété Canadian Malartic pour un total de 189 553 mètres. De plus, un total de 32 trous de forage de stérilisation ont été complétés en 2007 dans la région du futur parc à résidus pour un total de 3 295 mètres. Une campagne de prospection a aussi été menée sur les propriétés Cadillac et East Amphi afin d'identifier de nouvelles zones minéralisées.

La Société a débuté un travail de compilation géologique sur la propriété East Amphi, laquelle fut acquise en juin 2007 pour un montant de 2,4 millions \$ en espèces et l'émission de 1,1 million d'actions d'une valeur de 6,1 millions \$. Une campagne de forage de 3 700 mètres est planifiée pour le quatrième trimestre 2007 sur la Zone Porphyre Ouest. La Société se concentre sur des cibles à fort potentiel d'exploitation en vrac qui complèteront les ressources identifiées sur la propriété Canadian Malartic.

La Société continue d'ajouter des unités de forage afin de poursuivre un programme d'exploration intensif. À la fin d'octobre 2007, 15 foreuses étaient en opération sur Canadian Malartic. La Société prévoit une cadence mensuelle de forage de 20 000 mètres et les activités seront concentrées sur un programme de forage de définition du dépôt Canadian Malartic. Les forages d'exploration sont présentement situés sur l'extension sud-est du dépôt principal et sur la Zone Gouldie; les forages sur la Zone Porphyre Ouest et sur la Zone Barnat Sud sont prévus pour le quatrième trimestre 2007.

La Société a été affectée par une demande accrue pour les services du laboratoire ce qui a occasionné des délais dans l'émission de résultats d'analyse. Des mesures ont été mises en place pour accélérer l'émission des résultats des analyses des échantillons de forage.

Le tableau suivant présente les dépenses à ce jour sur les diverses propriétés :

Propriété	Au 31 décembre 2006	Frais d'exploration	Crédits d'impôt et droits miniers	Au 30 septembre 2007
	\$	\$	\$	\$
<u>CANADA</u>				
CANADIAN MALARTIC	6 497 223	13 661 445	(5,006,363)	15 152 305
<i>Forage</i>		8 302 720		
<i>Géologie</i>		1 198 910		
<i>Analyses</i>		957 674		
<i>Échantillons</i>		867 098		
<i>Coupe de ligne et préparation de base de forage</i>		179 715		
<i>Arpentage</i>		139 911		
<i>Calcul des ressources</i>		103 164		
<i>Géophysique</i>		89 923		
<i>Frais de gestion</i>		1 086 185		
<i>Administration</i>		403 436		
<i>Équipement et véhicules</i>		214 349		
<i>Amortissement</i>		118 360		
CADILLAC	133 038	199 958	(73 822)	259 174
<i>Géologie</i>		168 405		
<i>Analyses</i>		15 570		
<i>Frais de gestion</i>		15 983		
MALARTIC CHL	2 760	796 352	(286 006)	513 106
<i>Forage</i>		650 950		
<i>Géologie</i>		18 210		
<i>Analyses</i>		32 564		
<i>Échantillons</i>		27 100		
<i>Arpentage</i>		2 640		
<i>Frais de gestion</i>		64 888		
EAST AMPHI	-	92 192	(18,440)	73 752
<i>Géologie</i>		42 293		
<i>Analyses</i>		12 390		
<i>Échantillons</i>		1 153		
<i>Frais de gestion</i>		3 655		
<i>Administration</i>		27 385		
<i>Équipement et véhicules</i>		5 316		
<u>BRÉSIL</u>				
CASTELLO	259 514	48 770	-	308 284
	6 892 535	14 798 717	(5 384 631)	16 306 621

Développement communautaire de Malartic

Osisko poursuit intensivement ses efforts dans le secteur du développement communautaire. À la suite des résultats d'exploration positifs, la Société a initié un programme de développement communautaire en 2006 par le biais d'une série de réunions de consultation publique et l'établissement d'un groupe de consultation communautaire (« GCC »). Le GCC est composé de représentants des résidents de Malartic, du conseil municipal et de la Société, et apporte un support dans la planification de la relocalisation d'environ 200 résidences et de cinq édifices institutionnels.

Durant le trimestre, la Société a conclu deux transactions pour l'acquisition de terrains nécessaire pour l'établissement d'un nouveau quartier résidentiel pour la relocalisation des résidences. La Société a aussi rencontré plus de 125 résidents afin de discuter de l'assignation des lots faisant partie du programme de relocalisation. À date, ce processus a été très positif car plus de 80 résidents ont accepté l'assignation d'un lot. La Société a aussi initié le développement d'une « rue modèle » afin de promouvoir le nouveau secteur.

Lors du processus de consultation qui a eu lieu plus tôt cette année, plusieurs résidents ont exprimé le désir de vendre leur résidence. Conforme au programme de relocalisation, la Société a divulgué les modalités d'acquisition des maisons basées sur l'évaluation indépendante d'une tierce partie. Il est prévu que la Société déposera des offres d'achat formelles au cours du quatrième trimestre aux résidents qui ont exprimé le désir de vendre.

De même, la Société poursuit ses pourparlers avec les diverses autorités pour la relocalisation efficace des bâtiments institutionnels.

Études techniques et achat d'équipements

Au cours du trimestre, la Société a octroyé d'importants contrats pour la préparation de diverses études nécessaires pour l'achèvement des études de faisabilité et d'impacts environnementaux dont l'échéance est prévue au début du troisième trimestre 2008.

Les firmes de consultants impliquées dans le projet sont:

BBA Inc.	<ul style="list-style-type: none">• Design de l'usine de traitement• Infrastructures de surface• Coordination de l'étude de faisabilité
Golder Associates	<ul style="list-style-type: none">• Parc à résidus minier• Gestion des eaux• Géotechnique
Genivar	<ul style="list-style-type: none">• Étude d'impact environnemental• Relocalisation des infrastructures résidentielles

Ces consultants sont expérimentés dans les exploitations à forte cadence de basse teneur et sont très familiers avec les exploitations dans le nord du Québec.

La Société a aussi initié des pourparlers avec le Ministère de l'Environnement et autres agences gouvernementales québécoises pour le projet Canadian Malartic.

Du progrès a été réalisé avec les différents fournisseurs pour la sélection d'équipements ayant un long délai de livraison. Les conditions favorables prévalant dans le marché des métaux ont eu comme conséquence d'accroître la demande en équipements miniers. Les hausses des prix des métaux et des nouveaux projets en développement ont non seulement eu un effet sur le coût des projets, mais aussi sur les délais de livraison d'équipement. Afin d'assurer le développement accéléré du projet dans le but de

bénéficiaire des présentes conditions favorables du marché, la Société a entrepris l'achat des éléments comportant de longs délais de livraison. Ces contrats incluent des clauses d'annulation dans l'éventualité que le projet ne soit pas mené à terme. À ce jour, la Société a contracté des engagements totalisant approximativement 39 823 000 \$.

L'équipe de direction

Se dirigeant vers une décision de mise en production, la Société a renforcé son équipe de direction à la suite du recrutement d'une équipe expérimentée de développement de projet minier. Les individus-clés suivants formeront le noyau du groupe de développement minier du projet aurifère Canadian Malartic :

M. Luc Lessard a été nommé vice-président, Ingénierie et construction. M. Lessard détient un baccalauréat en génie minier de l'Université Laval et est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il a plus de 20 années d'expérience progressive en développement et exploitation de mines, et a participé à plusieurs projets de construction, de développement et d'expansion d'installations minières nouvelles et existantes, au Québec et en Amérique du Sud. M. Lessard a la responsabilité de superviser l'étude de faisabilité du gisement Canadian Malartic d'Osisko et, subséquemment, la construction et le développement du projet.

M. Jean-Sébastien David a été nommé vice-président, Développement durable. Ses responsabilités directes touchent l'environnement, la santé et la sécurité, l'émission de permis et les relations avec la collectivité. M. David détient un B. Sc. en géologie et une maîtrise en gestion de projet de l'Université du Québec à Chicoutimi. Il a occupé différents postes au sein d'exploitations minières et dans le secteur environnemental, dans de grandes et moyennes entreprises.

M. André Le Bel a été nommé vice-président, Affaires juridiques et Secrétaire corporatif, il est diplômé de l'Université Laval (baccalauréat en sciences de la consommation) et détient une licence en droit de l'Université de Sherbrooke. Il est membre du Barreau du Québec, et compte plus de 10 ans d'expérience en administration de sociétés de ressources naturelles.

M. Paul Johnson a été nommé directeur – Mine, il détient un baccalauréat en génie minier de l'Université Laval et est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. M. Johnson a plus de 25 ans d'expérience progressive en exploitation de mines à ciel ouvert majeures, à la fois au Québec et à l'international. M. Johnson est responsable du développement du plan d'exploitation minière, de la sélection d'équipement d'exploitation minière à ciel ouvert, de la supervision de l'exploitation et de la maintenance de l'équipement.

M. Denis Cimon a été nommé directeur – Usine, il apporte à Osisko plus de 20 années d'expérience professionnelle en matière de conception et d'exploitation d'importantes installations d'extraction d'or. M. Cimon détient un baccalauréat en génie minier de l'Université Laval et une maîtrise en sciences (traitement du minerai). Il est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il est directement responsable de la supervision de la conception de l'usine de traitement, de la sélection de l'équipement de traitement ainsi que des opérations de l'usine et des parcs à résidus miniers. M. Cimon a récemment participé à la conception, au démarrage et à l'exploitation de la mine Rosebel, au Suriname.

Conseil d'administration

Dr. Serge Vézina a été nommé au conseil d'administration remplaçant M. René Branchaud, qui a démissionné le 20 septembre 2007. Dr. Vézina a plus de 40 ans d'expérience progressive dans l'industrie minière et était, jusqu'au début de sa retraite en juin 2006, vice-président Environnement et Génie industriel chez Cambior inc. Dr. Vézina est bien connu au sein de l'industrie minière canadienne à la suite d'une longue et distinguée carrière et a œuvré auprès de diverses associations minières et comités gouvernementaux, incluant un terme comme président de l'Association minière du Québec. Il est toujours actif dans l'industrie en tant que consultant et professeur à l'université McGill à Montréal et de l'université Laval à Québec.

Informations trimestrielles

Les informations financières trimestrielles pour les huit derniers trimestres sont les suivantes :
(en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

	2007			2006			2005	
	3T	2T	1T	4T	3T	2T	1T	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Trésorerie ⁽¹⁾	60 525	45 943	77 220	12 895	15 297	17 572	2 832	4 269
Fonds de roulement	83 434	64 084	88 893	14 800	14 148	17 164	3 211	4 853
Actif total	137 087	115 516	109 403	31 581	25 725	25 706	8 777	6 963
Capitaux propres	132 689	109 260	105 450	28 039	23 503	23 709	7 766	6 642
Perte nette	5 372	3 887	706	5 032	694	790	996	714
Par action	0,04	0,03	0,01	0,04	0,01	0,01	0,01	0,01

⁽¹⁾ La trésorerie inclut les équivalents de trésorerie, les placements temporaires et exclut les espèces affectées et le dépôt fiduciaire.

L'augmentation de l'actif total et des capitaux propres en 2007 est attribuable principalement aux placements privés complétés, lesquels ont généré un produit de 99,2 millions \$, et à l'acquisition de la propriété East Amphi à la fin de juin pour un montant de 8,6 millions \$.

Les dépenses d'exploitation totalisaient 4 986 734 \$ au troisième trimestre (A.A.D. 8 896 715 \$) comparativement à 837 897 \$ (A.A.D. 2 729 377 \$) pour la période correspondante de 2006. L'augmentation est principalement attribuable à des frais hors-caisse de rémunération à base d'actions plus élevés, à la suite de l'octroi d'options aux nouveaux administrateurs et cadres. De plus, l'accroissement des activités corporatives résultant de la progression du projet Canadian Malartic vers l'étape de développement occasionne les coûts plus élevés suivants :

- Augmentation du personnel cadre et des niveaux de salaire;
- Location de bureaux administratifs; et
- Programme intensif de relations aux investisseurs et développement corporative.

Des revenus d'intérêts plus élevés provenant principalement du produit des placements privés totalisaient 919 481 \$ (A.A.D. 2 226 187 \$). La Société a aussi subi une perte de change sur les dépôts détenus en dollars US servant à l'achat d'équipement. La perte nette du trimestre était de 5 371 877 \$ et de 9 965 276 \$ pour l'année.

Flux de trésorerie et source de financement en capital

Le 8 février 2007, la Société a complété un placement privé de 14 000 000 actions ordinaires à un prix de 5,75 \$ l'action pour une contrepartie totale en espèces de 80 500 000 \$. Des frais d'émission d'actions de 5 565 368 \$ ont été engagés, incluant l'émission aux preneurs fermes de 735 000 bons de souscription permettant à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 5,75 \$ au plus tard le 8 août 2008. Une juste valeur de 1 182 248 \$ a été attribuée aux bons de souscription.

Le 12 juillet 2007, la Société a conclu avec plusieurs parties une transaction pour la souscription de 3 333 333 actions accréditatives à un prix de 7,50 \$ l'action pour un produit brut de 25 000 000 \$. Les administrateurs et dirigeants de la Société ont souscrit à 432 101 actions pour un produit brut de 3 240 758 \$. Le produit net de l'émission a totalisé 24 312 323 \$.

Pendant les premiers neuf mois de 2007, la Société a reçu 2 340 872 \$ de la levée de bons de souscription émis antérieurement (1 953 976 pour 2 016 512 \$) et d'options d'achat d'actions (776 000 pour 324 360 \$).

Le 29 octobre 2007, la Société a conclu une entente avec un syndicat de preneurs fermes pour un placement privé générant un produit de 75 075 000 \$ avec une option de l'augmenter jusqu'à 125 125 000 \$. Les termes du placement privé sont les suivants :

- Acquisition de 11 550 000 bons de souscription spéciaux de la Société à un prix de 6,50 \$ par bon de souscription spécial pour un produit brut combiné de 75 075 000 \$. Chaque bon de souscription spécial sera automatiquement exercé sans aucune considération additionnelle pour acquérir une unité de capital de la Société, assujettie à un ajustement lors de certains événements au plus tôt de (a) la troisième journée d'affaires après la date de réception du reçu émis par les autorités réglementaires financières dans la juridiction du Canada du prospectus final qualifiant les unités qui seront émises en vertu de l'exercice des bons de souscription spéciaux et (b) la date de quatre mois et un jour suivant la date de clôture. Chaque unité consistera d'une action ordinaire et d'un demi bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription donnera droit au détenteur d'acquérir une action ordinaire additionnelle de la Société à un prix de 7,90 \$ pendant les 24 mois suivant la clôture de l'émission.
- Les preneurs fermes auront l'option d'acquérir jusqu'à 7 700 000 bons de souscription spéciaux additionnels au prix d'émission jusqu'à deux jours avant la clôture de la transaction qui est prévue pour le 15 novembre 2007, pour un produit additionnel allant jusqu'à 50 050 000 \$.
- Les preneurs fermes recevront une compensation en espèces de 4,95 % du produit brut.

Les fonds disponibles et le produit du placement privé sont adéquats pour que la Société rencontre ses engagements au niveau du programme d'exploration ainsi que ses obligations en vertu du contrat signé pour l'acquisition d'équipements miniers. Cependant, la Société devra obtenir des fonds supplémentaires soit par émission de capital, soit par emprunt, pour compléter le développement du projet, si requis.

Le 4 juin 2007, le Conseil d'administration a approuvé un fractionnement des actions ordinaires sur une base de 2 pour 1 par le biais d'un dividende. Le dividende fut émis le 21 juin 2007.

Opérations entre apparentés

Au cours de la période terminée le 30 septembre 2007, la Société a effectué des opérations avec des apparentés. Les opérations entre apparentés prennent place dans le cours normal des affaires et sont comptabilisées à la valeur d'échange reflétant le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties.

Les transactions entre la Société et les apparentés sont résumées à la note 13 des états financiers consolidés intermédiaires et totalisent 149 850 \$ pour le trimestre (A.A.D. 215 550 \$).

Estimations comptables cruciales

Les états financiers consolidés intermédiaires de la Société ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. La Société a subi des pertes depuis sa création, et la continuité de l'entreprise est tributaire de sa capacité à développer une exploitation minière rentable et à continuer de lever les capitaux dont elle a besoin pour ce faire. Pour obtenir ces capitaux, la Société a eu recours à l'émission d'actions ordinaires et autres titres de capitaux propres.

Les estimations comptables utilisées pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires comprennent la détermination de la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins des calculs d'amortissement, l'évaluation des actifs miniers, l'établissement des impôts futurs et l'évaluation de la

rémunération à base d'actions et des bons de souscription. Ces estimations reposent dans une large mesure sur le jugement et sont, ou pourraient être, influencées par des facteurs importants sur lesquels la Société n'exerce aucun contrôle.

La possibilité de récupération par la Société de la valeur inscrite des propriétés minières et des frais d'exploration reportés connexes se fonde sur la conjoncture du marché des métaux, les ressources minérales liées aux propriétés minières et les coûts futurs éventuels liés à la réalisation ultime par l'entremise d'une exploitation minière ou de la vente. La Société a pour pratique de capitaliser la totalité des coûts d'acquisition, d'exploration et de mise en valeur des propriétés minières jusqu'à la date à laquelle ils sont mis en production, vendus ou abandonnés. Dans le cas d'une mise en production commerciale, les coûts ainsi capitalisés sont amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation. Dans le cas de l'abandon d'un projet ou d'une propriété minière, les coûts capitalisés sont alors radiés. Sur une base continue, la Société évalue chaque propriété et chaque projet en fonction des résultats obtenus afin de déterminer la nature de l'exploration, les autres évaluations et les travaux de mise en valeur à réaliser. S'il est peu probable que les travaux puissent être réalisés moins de trois ans suivant la fin des activités en cours sur un propriété ou un projet, les coûts reportés liés à cette propriété ou à ce projet sont soit radiés, soit ramenés à la valeur recouvrable estimative, à moins qu'il n'existe des éléments probants permettant de croire qu'une provision pour moins-value ne soit pas nécessaire. Les montants associés aux propriétés minières et aux coûts d'évaluation des propriétés minières représentent les coûts engagés à ce jour, déduction faite des moins-values, le cas échéant, et ne sont pas représentatifs des valeurs réelles actuelles ni des valeurs futures.

Parmi les facteurs qui peuvent influencer la rémunération à base d'actions, notons les estimations des dates auxquelles les options et les bons de souscription pourraient être exercés et de la volatilité du cours de l'action. La date d'exercice des options ne dépend pas de la Société, mais bien d'une variété de facteurs dont le cours des actions de la Société et les objectifs financiers des porteurs de ces options. La Société utilise des données historiques pour déterminer la volatilité, conformément au modèle Black-Scholes. Cependant la volatilité future demeure incertaine, et le modèle a ses limites.

Modifications de conventions comptables

En date du 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté deux nouvelles normes comptables publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») portant sur les instruments financiers et le résultat étendu. Les nouvelles normes de l'ICCA sont les suivantes :

Chapitre 3855 – Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation

Ce chapitre établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations entre parties liées. L'évaluation effectuée au cours de périodes postérieures dépend de la classification de l'instrument financier : détenu à des fins de transaction, disponible à la vente, détenu jusqu'à échéance, prêts et créances, ou autres passifs.

Les actifs et les passifs financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction doivent être évalués à la juste valeur, en comptabilisant les gains et les pertes dans le bénéfice net.

Les actifs financiers classés comme étant détenus jusqu'à échéance, les prêts et créances et les passifs financiers (autres que ceux détenus à des fins de transaction) doivent être évalués au coût après amortissement, à l'aide de la méthode d'amortissement du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers disponibles à la vente doivent être évalués à la juste valeur, en comptabilisant les gains et les pertes latents dans les autres éléments du résultat étendu. Les placements dans des instruments de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif doivent être évalués au coût.

Suivant l'adoption de ce chapitre, la Société a effectué les classements suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans les actifs détenus à des fins de transaction;
- L'encaisse, les placements mis en garantie, le dépôt fiduciaire, les placements temporaires, le dépôt de garantie et des comptes débiteurs sont classés à titre de prêts et créances. L'encaisse, les placements mis en garantie, les placements temporaires et le dépôt de garantie représentent des investissements en certificats de placement garanti;
- Les comptes créditeurs et frais courus sont classés comme étant détenus jusqu'à échéance.

Chapitre 1530 – Résultat étendu

Ce chapitre établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu, défini comme la variation des capitaux propres découlant d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les propriétaires. Les autres éléments du résultat étendu concernent les postes comptabilisés dans le résultat étendu, mais exclus du résultat net.

Tel que présenté, le classement des instruments financiers de la Société au 1er janvier 2007, de même que les modifications apportées jusqu'au 30 septembre 2007, n'a permis d'identifier aucun gain ni perte nécessitant une présentation distincte des autres éléments du résultat étendu. L'application de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les capitaux propres en date du 1er janvier 2007 ni sur l'évaluation subséquente des capitaux propres.

Données sur les actions en circulation

Structure du capital au 8 novembre 2007

Actions ordinaires émises et en circulation : **136 675 851**

Bons de souscription en circulation : **11 352 342**

Date d'expiration	Nombre	Prix d'exercice
		\$
Novembre 2007	10 342	1,625
Décembre 2007	3 587 000	0,40
Avril 2008	600 000	1,18
Août 2008	735 000	5,75
Novembre 2008	2 000 000	4,25
Mai 2009	4 420 000	2,00
	<hr/>	
	11 352 342	
	<hr/>	

Options en circulation: **10 317 100**

Date d'expiration	Nombre	Prix d'exercice
		\$
Mai 2008	1 154 000	0,16
Juillet 2008	120 000	2,125
Septembre 2008	800 000	0,16
Décembre 2008	800 000	0,16
Janvier 2009	500 000	0,075
Mars 2009	550 000	1,60
Septembre 2009	200 000	0,10
Novembre 2009	2 198 100	3,125
Mai 2010	70 000	5,325
Juillet 2010	600 000	5,50
Septembre 2010	600 000	5,46
Mai 2012	1 000 000	5,325
Septembre 2012	1 725 000	5,46
	<hr/>	
	10 317 100	
	<hr/>	

Les actions de la Société se transigent sur la Bourse de croissance TSX (symbole OSK) et sur la Deutsche Boerse de Francfort en Allemagne (symbole EWX).

Risques et incertitudes

La Société est une entreprise d'exploration et de mise en valeur de ressources minérales qui exerce ses activités dans une industrie tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont ceux liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, l'existence de réserves pouvant être exploitées de manière rentable, et la capacité de la Société à obtenir le financement exigé pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future ou à en tirer les produits de disposition d'exploitation. Un placement dans les actions ordinaires de la Société est de nature très spéculative et est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les actions ordinaires de la Société, un investisseur devrait sopeser soigneusement les risques décrits ci-dessous et les autres renseignements communiqués aux organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Si un ou plusieurs des risques décrits ci-dessous se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société et les investisseurs pourraient perdre une partie appréciable de leur investissement.

L'énoncé qui suit revoit un nombre important de risques qui, selon la direction, pourraient affecter les opérations de la Société. D'autres risques, non compris dans cette liste, peuvent ou pourraient éventuellement se manifester dans le secteur d'activité de la Société.

Risque financier

La Société est encore au stade de l'exploration et de la mise en valeur et n'a pas d'historique de rentabilité. La Société n'a pas encore déterminé si ses propriétés contiennent des réserves aurifères qui peuvent être exploitées de façon économique et il n'y a aucune assurance que les exploitations futures de la Société seront rentables. Si les travaux en cours d'exploration et de mise en valeur obtiennent du succès, des fonds additionnels pourront être requis pour financer des travaux d'exploration ou de mise en valeur additionnels dans le but de définir un gisement économique ou pour mettre un tel gisement en production. La source de fonds futurs disponibles à la Société est l'émission de capital-action additionnel ou l'emprunt de fonds. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles à la Société. De plus, même si un tel financement était complété avec succès, il n'existe aucune assurance à l'effet qu'il sera obtenu moyennant des modalités favorables à la compagnie, ou qu'il lui fournira des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs, ce qui pourrait affecter défavorablement les activités de la Société et sa situation financière.

Risque inhérent à la conjoncture de l'industrie

L'exploration et la mise en valeur de ressources minières est une activité extrêmement concurrentielle et comporte un degré de risque élevé. La Société doit livrer concurrence à un certain nombre d'autres entreprises qui possèdent des ressources techniques et financières plus importantes. De nombreux risques sont en jeu, que même la combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation prudente pourrait ne pas arriver à contrer. La plupart des programmes d'exploration ne donnent pas lieu à une découverte de minéralisation importante et qui plus est, une minéralisation découverte n'offre peut-être pas une quantité ou une teneur suffisante pour permettre une extraction rentable. La rentabilité commerciale de l'exploitation d'un gisement découvert dépend d'une série de facteurs comme l'infrastructure, le prix des biens, les coûts de l'énergie, l'inflation, les taux d'intérêt, les conditions du marché financier, les possibilités de poursuite, la disponibilité d'une main-d'oeuvre qualifiée et la réglementation gouvernementale relativement, en particulier, aux prix, aux taxes, aux redevances, à l'aménagement du territoire, à la participation gouvernementale au projet minier, aux droits d'importation et d'exportation. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement minéralisé important, aucune assurance ne peut être fournie quant à la quantité, à la qualité, à l'importance ou à la teneur des minéraux découverts sur une propriété d'exploration de la Société, et qui justifieraient l'exploitation commerciale ou encore la mise en production de l'un ou l'autre des biens d'exploration de la Société.

Risques inhérents à la collectivité de Malartic

Le principal actif de la Société, le gisement aurifère Canadian Malartic, jouxte la collectivité de Malartic. La mise en production à ciel ouvert du gisement exigera non seulement le soutien et la collaboration du conseil municipal et des résidents de Malartic, mais nécessitera également la relocalisation d'une partie de la ville. Même si la Société a pris toutes les mesures voulues pour s'assurer du soutien majoritaire de la population à l'égard du projet, il n'y a aucune garantie que la Société pourra conclure le contrat social nécessaire pour mettre le gisement en production commerciale.

Risque lié à la réglementation gouvernementale

Les activités de la compagnie doivent être en conformité avec diverses lois et processus d'examen qui portent sur l'obtention de permis et l'autorisation des opérations minières dans son ensemble. La Société croit qu'elle est en conformité avec les aspects importants de la loi. Un changement de la législation pourrait, cependant, avoir un effet néfaste sur les opérations de la Société.

Risque environnemental

Tous les aspects des activités de la Société sont assujettis à la réglementation fédérale, provinciale et municipale sur l'environnement sur les divers territoires où la Société exerce ses activités. Ces mesures réglementaires disposent, entre autres, du respect de normes de qualité de l'air et de l'eau, de normes d'utilisation du territoire et de remise en état des terres. Elles établissent aussi des limites relativement à la production, au transport, à l'entreposage et à l'élimination de déchets solides, liquides et dangereux. Les lois environnementales évoluent dans un sens où, sur certains territoires, des normes et une mise en application plus strictes sont adoptées et s'accompagnent d'amendes plus élevées dans le cas d'une infraction. Ces lois disposent également de plus en plus d'évaluations environnementales plus rigoureuses de projets envisagés et il en découle un degré de responsabilité accrue pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Aucune certitude n'existe en ce qui a trait aux futurs changements de la réglementation environnementale et à la possibilité, le cas échéant, qu'ils auront des effets néfastes sur les activités de la Société. Des risques environnementaux peuvent être présents sur les biens de la Société sans que la direction en ait actuellement connaissance, ces dangers pour l'environnement ayant pu être causés par les anciens propriétaires ou exploitants.

L'inobservance des lois, des règlements et des exigences de permis en vigueur peut donner lieu à des mesures d'exécution de la loi, y compris des ordonnances émises par un organisme de réglementation ou une instance judiciaire, ce qui pourrait entraîner la cessation des activités de la Société ou leur réduction. Cela peut aussi donner lieu à des mesures correctives exigeant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement additionnel, ou d'autres mesures correctives. Des parties qui exercent des activités minières, d'exploration ou de mise en valeur de propriétés minières peuvent être tenues de dédommager les groupes ou les personnes ayant subi une perte ou des dommages découlant de ces activités ou se voir imposer des amendes civiles ou pénales pour des infractions aux lois ou à la réglementation en vigueur.

Dans le but de réduire les risques environnementaux inhérents à ses activités d'exploration, la Société a adopté une politique visant à impartir toutes les activités d'exploration à des firmes indépendantes externes. Celles-ci gèrent tous les aspects des programmes d'exploration au nom de la Société et en vertu des contrats qui les lient à la Société, elles assument la responsabilité de toutes les questions relatives à l'environnement et à l'utilisation du territoire.

Risque relatif à l'assurance

L'assurance de la Société ne la protégera pas contre tous les risques possibles liés aux activités d'une société minière. Qui plus est, en règle générale, l'assurance contre les risques comme la pollution de l'environnement ou d'autres dangers découlant de la production n'est pas offerte à des conditions acceptables à la Société ou aux autres sociétés qui oeuvrent dans l'industrie minière. La Société peut faire l'objet de poursuite en responsabilité civile advenant la pollution ou d'autres dangers et pour lesquels elle n'a pas d'assurance ou pour lesquels la Société a décidé de ne pas s'assurer en raison des primes très élevées. Les pertes relatives à ces incidents peuvent entraîner des coûts importants pour la Société et ceux-ci pourraient avoir un effet négatif important sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Risque quant au caractère incertain du titre

Même si la Société a obtenu des avis juridiques sur la validité des titres qu'elle possède et qu'elle a pris toutes les mesures possibles pour garantir la validité juridique des titres de biens détenus, y compris le dépôt des documents exigés et le paiement de redevances aux instances réglementaires locales, rien ne garantit que le titre de l'un ou l'autre des biens de la Société ne fera pas l'objet d'une contestation. À l'insu de la Société, une tierce partie peut avoir des titres miniers valides sur une partie des propriétés que détient la Société.

Risque relatif aux conflits d'intérêts

Certains administrateurs et dirigeants de la Société peuvent aussi agir à titre d'administrateurs et de dirigeants d'autres entreprises des secteurs public et privé et consacrer une partie de leur temps à la gestion de leurs intérêts dans d'autres entreprises. De même, certains administrateurs et dirigeants de la Société peuvent agir également comme administrateurs d'autres sociétés oeuvrant dans l'exploration et la mise en valeur minières. Il s'ensuit que des conflits d'intérêts sont possibles à plus d'un niveau.

Dans la mesure où d'autres sociétés peuvent prendre part à des projets de coentreprise avec la Société ou conclure une transaction d'affaires avec la Société, ces administrateurs et ces dirigeants peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts advenant la négociation et la conclusion d'une entente portant sur l'ampleur de la participation de l'une et l'autre partie. Les lois canadiennes et la politique de la Société exigent que les administrateurs et les dirigeants de la Société agissent en toute honnêteté, de bonne foi, et au mieux des intérêts de la Société et de ses actionnaires. Advenant un conflit d'intérêts, nos administrateurs et nos dirigeants peuvent toutefois avoir à respecter les mêmes règles éthiques à l'égard d'une autre entreprise et il leur faudra alors trouver un juste équilibre entre les obligations et les responsabilités dans les gestes posés, se déclarer en conflit d'intérêts ou s'abstenir de voter sur une question pouvant les mettre en situation de conflit d'intérêts. À toutes fins utiles, il n'y a aucune garantie que les intérêts de la Société primeront toujours.

Mesures de contrôle de la divulgation

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et procédures de communication de l'information, de même que du respect de la politique de communication de l'information adoptée par la Société. La politique de communication de l'information exige de tous les employés qu'ils informent un membre de la haute direction de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que ces derniers puissent évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer l'opportunité d'une divulgation publique. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information, conformément à l'instrument multilatéral 52-109 émis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Au 30 septembre 2007, ils ont conclu que la conception et la mise en oeuvre des contrôles et des procédures de communication de l'information sont efficaces et fournissent l'assurance raisonnable que l'information importante relative au présent rapport de gestion, aux états financiers consolidés intermédiaires et à d'autres communications est communiquée à la direction en temps opportun.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef de la direction financière sont également responsables de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière ("CIIF"). La question fondamentale est de faire en sorte que toutes les opérations soient efficacement approuvées, documentées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaire à la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisées puissent être décelées. La taille relativement restreinte de la Société fait en sorte que son processus d'identification et d'approbation est relativement efficace, et la Société a mis au point un processus d'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Dans la mesure du possible, compte tenu de la taille restreinte de la Société, les procédures de contrôle interne prévoient la séparation des fonctions liées à la réception, à l'approbation, au codage et au traitement des factures, à l'enregistrement des opérations dans les différents comptes et à l'émission des chèques et au transfert d'argent. Par ailleurs, tous les paiements doivent être contresignés.

La Société a implanté un nouveau logiciel comptable en 2007. Le système antérieur était inadéquat pour la croissance dans les activités de la Société.

Au 30 septembre 2007, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu qu'il n'existait aucune faiblesse au plan de la conception du CIIF.

Au cours du troisième trimestre, la Société n'a apporté aucun changement à son système de contrôle interne à l'égard de l'information financière qui ait eu ou aurait raisonnablement pu avoir une incidence importante sur son information financière.

Information additionnelle et divulgation continue

La Société divulgue régulièrement de l'information additionnelle sur le site internet de SEDAR (www.sedar.com) ainsi que sur son site internet à www.osisko.com.

(signé) Sean Roosen

Sean Roosen
Président et Chef de la direction

Le 8 novembre 2007

(signé) Bryan A. Coates

Bryan A. Coates
Vice-Président aux finances et Chef de la direction
financière

INFORMATION CORPORATIVE

Osisko Exploration Ltée

2140, rue Saint-Mathieu
Montréal, Québec, Canada H3H 2J4
Tél.: (514) 735-7131
Fax: (514) 933-3290
info@osisko.com
www.osisko.com

Administrateurs et dirigeants

Victor H. Bradley, CA, Président du conseil ^{1,2}
Sean Roosen, Président et Chef de la direction, Administrateur
Robert Wares, géo., Vice-président exécutif, Chef de l'exploitation, Administrateur
Staph Leavenworth Bakali, M. Sc., Administrateur ^{1,2}
André Douchane, ing., Administrateur ¹
Norman Storn, Administrateur ²
Serge Vézina, Administrateur
Bryan A. Coates, CA, Vice-président aux finances, Chef de la direction financière
John Burzynski, géo., Vice-président développement corporatif
Jean-Sébastien David, Vice-président développement durable
Luc Lessard, Vice-président Ingénierie et construction
André Le Bel, Vice-président Affaires juridiques et secrétaire corporatif

¹ Membre du comité de vérification

² Membre du comité de rémunération

Conseillers juridiques

Lavery DeBilly, Montréal

Vérificateurs

PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., Montréal

Agent de transfert

Trust CIBC Mellon, Montréal

Inscription en bourse

Bourse de Croissance TSX - OSK
Deutsche Boerse - EWX

CUSIP: 68827N107
ISIN: CA68827N1078
SEDAR: 3273